

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Loire
Commune de Margerie-Chantagret

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU HUIT
AVRIL 2022**

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	9
Votants	14
Absents	5
Pouvoir	5

L'an deux mil vingt deux
Le huit avril , à 20 heures
Le Conseil Municipal de la commune de
Margerie-Chantagret dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie sous la présidence de
Monsieur Georges BONCOMPAIN,
Maire de Margerie-Chantagret
Date de convocation : 1^{er} avril 2022
Date d'affichage : 1^{er} avril 2022

Présents : BONCOMPAIN Georges – PEYRARD Philippe – FAYE Eric – VERNET Monique- BARRET Philippe – MORIN Roger – CHASSAGNEUX Nicolas – DEVIDAL Patrice – BESSON Peggy -

Absents excusés : PERAT Jean-Claude- BERTOLINI Caroline – BUTIN Isabelle – DEVIDAL Laure- PEYRARD Catherine

Secrétaire : DEVIDAL Patrice

Pouvoirs : I.BUTIN donne pouvoir à M.VERNET
C.BERTOLIN donne pouvoir à Patrice DEVIDAL
C. PEYRARD donne pouvoir à R.MORIN
JC.PERAT donne pouvoir à P.BARRET
L.DEVIDAL donne pouvoir à E.FAYE

ORDRE DU JOUR :

- Vote des 3 taxes
- Budget communal M14
 - Approbation du compte de gestion
 - Approbation du compte administratif
 - Affectation de résultats
 - Vote du budget
- Budget lotissement le Pré du Gareton M4
 - Approbation du compte de gestion
 - Approbation du compte administratif
 - Affectations de résultats
 - Vote du budget
- Choix du logiciel pour cantine et garderie
- Choix de l'imprimante pour école et mairie

Mr le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour :

- Choix d'une autolaveuse pour l'école et les salles communales
- Approbation de la liste des non valeurs

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

OBJET : VOTE DES TAXES COMMUNALES**DEL 14-2022**

Nous devons voter les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie.

Pour tenir compte de la moitié de l'inflation de 2021, il faudrait augmenter les taux comme suit :

Ces taux pour 2022 seraient donc :

	2021	2022
Taxe Foncière Bâtie	30.89 %	31.25 %
Taxe Foncière non Bâtie	38.61 %	39.06 %

L'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Approuve les taux 2022 tels que proposés ci-dessus.

OBJET : BUDGET COMMUNAL M14**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021****DEL 15-2022**

Monsieur Philippe PEYRARD, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2021 contenus dans le Compte Administratif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	472 756.42 €
- Mandats dépenses émis	:	444 635.64 €
- Résultat de l'exercice 2021 excédent	:	28 120.78 €
- Résultat de clôture 2020 reporté excédent :		571 704.41 €

- Résultat de clôture exercice 2021 excédent : 599 825.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis	:	174 745.22 €
- Mandats dépenses émis	:	405 120.94 €
- Résultat de l'exercice 2021	:	- 230 375.72 €
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	31 494.45 €
- Résultat de clôture exercice 2021	:	- 198 881.27 €

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	69 525.00 €
- Dépenses	:	48 351.51 €

Les résultats obtenus pour l'exercice budgétaire 2021 sont conformes au Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal de Montbrison.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2021 ainsi présenté.

- APPROUVE l'état des restes à réaliser et crédits à reporter
- Recettes : 69 525.00 €
- Dépenses : 48 351.51 €
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : BUDGET COMMUNAL M14
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021
DEL 16-2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2021 contenus dans le Compte de Gestion 2021 établi par le Trésorier municipal de Montbrison :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

_Titres de recettes émis	:	472 756.42	€
-Mandats dépenses émis	:	444 635.64	€
-Résultat de l'exercice 2021 excédent	:	28 120.78	€
-Résultat de clôture 2020 reporté excédent :		571 704.41	€
-Résultat de clôture exercice 2021 excédent :		599 825.19	€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

_Titres de recettes émis	:	174 745.22	€
- Mandats dépenses émis	:	405 120.94	€
- Résultat de l'exercice 2021	:	- 230 375.72	€
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	31 494.45	€
- Résultat de clôture exercice 2021	:	- 198 881.27	€

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	69 525.00	€
- Dépenses	:	48 351.51	€

Monsieur le Maire dit que ce compte de gestion , visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**OBJET : BUDGET COMMUNAL M14
AFFECTATION DU RESULTAT 2021**

DEL 17-2022

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	472 756.42	€
- Mandats dépenses émis	:	444 635.64	€
- Résultat de l'exercice 2021 excédent	:	28 120.78	€
- Résultat de clôture 2020 reporté excédent :		571 704.41	€

- Résultat de clôture exercice 2021 excédent : 599 825.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis	:	174 745.22	€
- Mandats dépenses émis	:	405 120.94	€
- Résultat de l'exercice 2021	:	- 230 375.72	€
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	31 494.45	€
- Résultat de clôture exercice 2021	:	- 198 881.27	€

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	69 525.00	€
- Dépenses	:	48 351.51	€

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 177 707.78 €

Monsieur le Maire dit au Conseil Municipal qu'il n'est pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte R1068 de la section d'investissement au budget primitif 2022 et propose de reporter la totalité au compte R002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2022 pour 422 117.41 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'affecter la totalité de 422 117.41 € au compte R002 de la section de fonctionnement au budget primitif 2022.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2022 COMMUNE M14

DEL 18-2022

Monsieur le Maire présente et commente à l'assemblée le budget Commune M14 pour l'année 2022, à savoir :

Section de Fonctionnement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	839654.82	417 537.41
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	422 117.41
	Total de la section de fonctionnement	839 654.82	839 654.82

Section d'Investissement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget	429 488.00	607 195.78
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	48 351.51	69 525.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	198 881.27	
	Total de la section d'Investissement	676 720.78	676 720.78

Total du budget

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
1 516 375.60	1 516 375.60

Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal 2022.

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

DEL 19-2022

Monsieur Philippe PEYRARD, Adjoint au Maire, donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2021 contenus dans le Compte Administratif 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	283 967.91 €
- Mandats dépenses émis	:	283 967.91 €
- Résultat de l'exercice 2021	:	0
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	0
- Résultat de clôture exercice 2021	:	0

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis	:	283 967.91 €
- Mandats dépenses émis	:	0
- Résultat de l'exercice 2021	:	283 967.91 €
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	- 222 326.90 €
- Résultat de clôture exercice 2021 excédent	:	61 641.01 €

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	61 641.01 €
- Dépenses	:	0 €

Les résultats obtenus pour l'exercice budgétaire 2021 sont conformes au Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal de Montbrison.

Où cet exposé et après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2021 ainsi présenté.
- APPROUVE l'état des restes à réaliser et crédits à reporter :
61 641.01 €
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

DEL 20-2022

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2021 contenus dans le Compte de Gestion 2021 établi par le Trésorier municipal de Montbrison :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	283 967.91 €
- Mandats dépenses émis	:	283 967.91 €
- Résultat de l'exercice 2021	:	0
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	0
- Résultat de clôture exercice 2021	:	0

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis	:	283 967.91 €
- Mandats dépenses émis	:	0
- Résultat de l'exercice 2021	:	283 967.91 €
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	- 222 326.90 €
- Résultat de clôture exercice 2021 excédent	:	61 641.01 €

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	61 641.01 €
- Dépenses	:	0 €

Monsieur le Maire dit que ce compte de gestion , visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Municipal pour l'exercice 2021
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

OBJET : BUDGET LOTISSEMENT M4	DEL 21-2022
AFFECTATION DES RESULTATS 2021	

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Titres de recettes émis	:	283 967.91 €
- Mandats dépenses émis	:	283 967.91 €
- Résultat de l'exercice 2021	:	0
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	0
- Résultat de clôture exercice 2021	:	0

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Titres de recettes émis	:	283 967.91 €
- Mandats dépenses émis	:	0
- Résultat de l'exercice 2021	:	283 967.91 €
- Résultat de clôture 2020 reporté	:	- 222 326.90 €
- Résultat de clôture exercice 2021 excédent	:	61 641.01 €

RESTES A REALISER ET CREDITS A REPORTER

- Recettes	:	61 641.01 €
- Dépenses	:	0 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter :

- La totalité du résultat d'investissement 2021 sur le budget prévisionnel 2022, soit 61 641.01 € compte R001

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**OBJET : LOTISSEMENT M4
VOTE DU BUDGET 2022**

DEL22-2022

Monsieur le Maire présente et commente à l'assemblée le budget Lotissement M4 pour l'année 2022, à savoir :

Section de Fonctionnement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	166 042.01	166 042.01
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00
	Total de la section de fonctionnement	166 042.01	166 042.01

Section d'Investissement

		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Vote	Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget	61 641.01	0.00
Report	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0.00	0.00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00	61 641.01
	Total de la section d'Investissement	61 641.01	61 641.01

Total du budget

<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
228 283.02	228 283.02

Où et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif « lotissement le Pré du Gareton » pour l'année 2022.

OBJET : PERTES ET CREANCES IRRECOUVRABLES

DEL23-2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que vu l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Montbrison en date du 5 avril 2022, il conviendrait d'admettre en non-valeur la somme de 298.68 € euros sur le budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Admet en non-valeur les titres de recettes dont le montant s'élève à 298.68 € au titre des années 2014-2015-2016-2017
- Précise que les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget de l'exercice 2022 : Compte 6541 « Pertes sur Créances Irrécouvrables ».

OBJET : CHOIX DU LOGICIEL GESTION CANTINE ET GARDERIE**DEL 24-2022**

Actuellement la gestion de la cantine et de la garderie se fait par nos régisseuses à la main, avec des tickets papier. Le paiement se fait par chèques et en liquide emmenés par notre régisseuse au trésor public et à la poste.

Pour simplifier le travail et pour moderniser, nous allons passer à un système par ordinateur avec des tickets virtuels payés par carte bancaire et très exceptionnellement en liquide.

Nous avons consulté 4 fournisseurs :

<u>Nom</u>	<u>Prix d'achat (HT)</u>	<u>Prix annuel (HT)</u>
JVS	1 269 €	1 130 €
3 D OUEST	2 450 €	778 €
ARG	3 500 €	684 €
Cantine France	2 534 €	345 €

Après en avoir discuté avec la commission école et l'expert en informatique et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de retenir le fournisseur Cantine de France
- DIT que les crédits sont prévus au budget
- DONNE l'autorisation au maire pour signer tous les documents relatifs à cet achat

OBJET : CHOIX D'UNE IMPRIMANTE POUR L'ECOLE**DEL 25-2022**

L'école dispose d'une très vieille imprimante noir et blanc qui fonctionne très mal.

Nous avons consulté 2 sociétés pour remplacer cette imprimante :

	<u>Prix d'achat</u>	<u>Location</u>
➤ Avenir Bureautique	2600.00 €	44.00 € par mois
➤ Koesio	4400.00 €	73.00 € par mois

Après avoir discuté avec la commission école et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ DECIDE de retenir le fournisseur « AVENIR BUREAUTIQUE » pour la location d'un copieur « sharp » pour l'école au prix de 44 € par mois.

- DONNE l'autorisation au maire pour signer les contrats.

OBJET : CHOIX D'UNE AUTOLAVEUSE POUR ECOLE ET SALLES COMMUNALES	DEL 26-2022
--	--------------------

De façon à rendre moins pénible le travail des personnes qui font le ménage aussi bien à l'école que dans les salles communales, le conseil municipal souhaite acheter une auto-laveuse moderne et facile à manœuvrer.

3 sociétés ont été consultées :

- SARL AB Hygiène..... 3 753.04 € HT
- SASU MATNET..... 2 718.41 € HT
- ALBERT SERVICE..... 4 632.00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de choisir la société SASU MATNET pour 2 718.41 € HT
- AUTORISE le maire à signer les documents relatifs à cet achat

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

1- Point sur le terrain de foot synthétique et la salle multisports

Un projet intercommunal est en discussion pour la construction d'un terrain de foot synthétique pour l'ESHF et d'une salle multisports.

Le Conseil Municipal a discuté de ce projet et donne son accord de principe pour continuer cette étude.

Lorsque les budgets de ces équipements seront reçus, le Conseil Municipal délibérera définitivement.

2- Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil Municipal ne souhaite pas utiliser son droit de préemption pour le dossier présenté.

N°délibération	Objet
14	<i>Vote des taxes communales</i>
15	<i>Budget communal approbation compte administratif</i>
16	<i>Budget communal approbation compte de gestion</i>
17	<i>Budget communal affectation des résultats</i>
18	<i>Vote du budget communal 2022</i>
19	<i>Budget lotissement approbation compte administratif</i>
20	<i>Budget lotissement approbation compte de gestion</i>
21	<i>Budget lotissement affectation des résultats</i>
22	<i>Budget lotissement vote du budget 2022</i>
23	<i>Pertes et créances irrécouvrables</i>
24	<i>Choix logiciel cantine et garderie</i>
25	<i>Choix d'une imprimante pour l'école</i>
26	<i>Choix d'une auto-laveuse pour école et salles communales</i>

BONCOMPAIN Georges		DEVIDAL Laure	<i>Absente excusée</i>
PEYRARD Philippe		KERTZINGER Peggy	
FAYE Eric			
VERNET Monique		BERTOLINI Caroline	<i>Absente excusée</i>
BARRET Philippe	<i>Absent excusé</i>	PERAT Jean-Claude	
BUTIN Isabelle		DEVIDAL Patrice	
MORIN Roger		PEYRARD Catherine	
CHASSAGNEUX Nicolas	<i>Absent excusé</i>	Secrétaire de séance	<i>Patrice DEVIDAL</i>